



MAIRIE
DE
MOUSSAC
16 Rue Centrale
30190

Téléphone : 04.66.81.61.02
Email : accueil@moussac.fr

ARRETE
de
Madame la Maire

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 24 septembre 2026

N°125-2026

Affichage

Objet : Police de circulation – reprise des réseaux fibre optique sur les nouveaux poteaux EDF – 5 route de Nîmes / 6 route d'Alès

28 SEP. 2026

Le Maire de Moussac – Gard –
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 janvier 1983,
Vu la demande de travaux – **reprise des réseaux fibre optique sur les nouveaux poteaux EDF – 5 route de Nîmes / 6 route d'Alès – 30190 MOUSSAC**, réalisés par l'entreprise **CORSAIRE TELECOM** représenté par Monsieur **BAILLE Sébastien – 360 rue Etienne Lenoir – 30900 NÎMES (Gard) ;**

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise **CORSAIRE TELECOM** est autorisée à utiliser le domaine public pour une durée de 5 jours soit du **LUNDI 12 OCTOBRE AU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 en journée et 1 intervention de nuit du JEUDI 15 au VENDREDI 16 OCTOBRE 2026.**

Article 2 :

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ou la personne responsable de la demande : l'entreprise **CORSAIRE TELECOM.**

Article 3 :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit des routes de Nîmes et route d'Alès :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Circulation alternée manuellement et par feux tricolores
- Interdiction de stationner et dépasser
- Vitesse limitée à 30km / h

2026/

Article 4 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet de recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : ampliation de cet arrêté à

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Chaptes, le responsable de l'entreprise **CORSAIRE TELECOM** et le secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme à Moussac le, 24 septembre 2026

La Maire

Valérie JALABERT

